

*Initiatives ministérielles*

Mais nous ne le faisons pas. Nous ne le faisons pas à cause des stéréotypes et des idées préconçues qui ont toujours existé dans notre pays. Nous ne le faisons pas, parce que nous ne voulons pas changer. Nous sommes prêts à modifier un peu le système, mais pas vraiment à le changer.

Nous ne le changeons pas même si de nombreuses femmes, étant donné la faible pension alimentaire et le peu d'aide qu'elles reçoivent tant pour elles-mêmes que pour leurs enfants, doivent trouver un revenu d'appoint. Les deux tiers des femmes qui reçoivent une pension alimentaire et une aide pour leurs enfants élèvent leurs enfants toutes seules.

C'est à elles que revient cette très importante responsabilité. Je n'emploie pas le terme «difficile» ici, parce qu'il convient moins bien, même s'il n'est pas facile d'élever une famille de nos jours. Je préfère le terme «important», parce qu'elles élèvent et forment les citoyens qui, demain, auront la charge de notre pays.

Nous avons donc, d'une part, ce rôle important. Cette procédure, cette tâche importante et valable qui nous attend. Nous devrions tous venir en aide aux femmes, aux conjoints qui se retrouvent seuls pour élever nos enfants.

Et quelle est la réalité? La réalité c'est que la majorité des ordonnances de pensions alimentaires ne sont pas respectées. La plupart des familles monoparentales résultant d'un divorce et dirigées par une femme vivent dans la pauvreté. Plus de 50 p. 100 d'entre elles. Et même si les versements étaient faits, ça ne changerait pas grand-chose; cette remarque vient de nulle autre source que le ministère de la Justice. La raison pour laquelle ces familles monoparentales vivraient dans la pauvreté même si les pensions alimentaires étaient payées en entier est que le montant en est ridiculement faible. Deux-tiers de ces familles vivent dans la pauvreté lorsque les paiements sont faits. Et lorsqu'ils ne le sont pas, 75 p. 100 de ces enfants et leur mère vivent dans la pauvreté au Canada.

• (1400)

Le gouvernement ontarien, comme l'a dit le secrétaire parlementaire, se charge de recouvrer les pensions alimentaires impayées dans cette province. Je me joins à lui pour féliciter l'Ontario. C'est une décision importante car les retards et les attermoissements des autorités pour faire respecter les ordonnances de paiement sont devenus une tragédie nationale au Canada. Mais je dirai que

même avec l'appui total du gouvernement ontarien, et je crois qu'il est sincère dans son engagement, 75 p. 100 des pensions alimentaires ne sont pas payées en Ontario, 75 p. 100. Dieu sait quelle serait la situation sans son appui.

Selon une étude faite par Miriam Grassby et publiée en mai 1991 dans un numéro de *Reports of Family Law*, la pension alimentaire est en moyenne bien inférieure à la moitié de ce qu'il en coûte réellement pour élever un enfant.

Ainsi, dans une famille ayant à sa tête une femme seule, moins de la moitié des besoins de l'enfant sont satisfaits par la pension alimentaire. Celle-ci ne couvre que les choses essentielles de la vie. Quant à la mère, elle n'a pas un sou vaillant pour elle-même, pour ses loisirs ou pour l'épargne-retraite. C'est inouï. Pour elle, pas question de songer à la retraite, puisqu'il lui est impossible de mettre de l'argent de côté. Oui, il faut faire une croix là-dessus. Elle doit renoncer aux loisirs, aux moments de détente, à l'épargne en vue de sa retraite ou de quoi que ce soit d'autre.

Le fait est que, lorsqu'on vit avec ses enfants, c'est difficile de les priver. Mais quand on ne vit pas avec eux, ce n'est pas pareil. Je ne condamne pas les ex-maris. Ce n'est pas une situation facile. Tout n'est pas clair et net. Car, lors d'un divorce, lorsqu'une famille éclate, cela crée de l'animosité, beaucoup d'animosité.

La mère est parfois amère et si elle a la garde des enfants, elle ne veut pas que le père ait accès aux jeunes. Si le tribunal décide que le père doit avoir accès aux enfants, elle peut être tentée de lui mettre des bâtons dans les roues. Le père peut donc avoir de bonnes intentions au début, mais à cause des frustrations, de l'exaspération qu'il peut ressentir après avoir tenté de voir les enfants, après avoir rencontré autant d'obstacles, il se dit finalement qu'il ne se donnera plus ce mal et qu'il n'essayera même plus de voir les enfants.

Voilà une façon de faire. C'est compréhensible étant donné l'intensité des frustrations. Toutefois, le père ne joue pas alors son rôle face à l'enfant. Vous pouvez détester votre ex-conjointe profondément, il n'en demeure pas moins que vos enfants sont d'une importance capitale; on ne peut pas simplement tenir compte de l'animosité qui existe entre deux adultes qui n'accordent pas la priorité absolue au bien-être des enfants. Il se peut aussi que l'un des adultes le fasse et l'autre pas, mais je ne veux pas entrer dans ce genre de négociation ou d'évaluation ici aujourd'hui.